

Ville de Malakoff

ARRETE MUNICIPAL A2025_41

Direction : **Secrétariat Général**

OBJET : Délégation de fonctions à Madame Fatou SYLLA pour la célébration d'un mariage.

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32 ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal ;

ARRÊTE,

Article 1 : **Madame Fatou SYLLA**, Conseillère municipale, est déléguée pour remplir le 04 juillet 2025 à 14h00, les fonctions d'Officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, Monsieur le Procureur de la République et remis à l'intéressée.

2025

Fait à Malakoff, le 01^{er} juillet

La Maire,
Jacqueline BELHOMME

*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/08/2025

Reçu en préfecture le 06/08/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20250707-A2025_41-AR